



**PRÉFET
D'ILLE-
ET-VILAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

INTERDISANT

du 12 décembre 2020 au 3 janvier 2021 :

- l'achat, la vente et la cession des artifices de divertissement et des articles pyrotechniques ;
- l'utilisation, le port et le transport des artifices de divertissement et des articles pyrotechniques.

Publié au recueil des actes administratifs
Site : www.ille-et-vilaine.gouv.fr